



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Séance du conseil de Saint-Cyrille de Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 6 février 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Leroux, maire
Madame Annie Gentesse, conseillère
Monsieur Éric Emond, conseiller
Monsieur Patrice Paillé, conseiller
Monsieur Pierre Lavigne, conseiller
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller
Monsieur Sylvain Masson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Éric Leroux.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale, secrétaire, trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE**
 - 1.1 Ouverture de la séance et quorum
 - 1.2 Mot du maire
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **CONSEIL**
 - 3.1 Dépôt de documents en séance du conseil
 - 3.2 Cour municipale – Services juridiques; mandat
 - 3.3 Relation média - formation UMQ
 - 3.4 Cotisation membre adhésion Espace MUNI
 - 3.5 FQM Séminaire sur la gestion des actifs municipaux
 - 3.6 Demande de rencontre commission scolaire
 - 3.7 Adhésion chambre de commerce
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**
6. **COMPTABILITÉ**
 - 6.1 Compte à payer janvier 2023
 - 6.2 Vente pour taxes - Procédure
7. **DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 7.1 Remise de prix - concours sondage noyau villageois
8. **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**
 - 8.1 Adoption 437-31 modification de la grille d'usages de la zone R-3
 - 8.2 Adoption règlement 356-5 CCU



8.3 Règlement 437-32 modifiant la zone AD-7

- Avis de Motion 437-32 modifiant la zone AD-7
- Dépôt projet de règlement 437-32 modifiant la zone AD-7

8.4 Règlement 437-34 modifiant la zone R-27

- Avis de motion 437-34 modifiant la zone R-27
- Dépôt du projet de règlement 437-34 Modifiant la zone R-27

9. **URBANISME - DOSSIERS**

9.1 Banque d'heures consultant en urbanisme

9.2 Congrès de la Combeq

10. **URBANISME - PIIA**

10.1 3995 à 4005 rue Principale - rénovation extérieure

11. **TRAVAUX PUBLICS**

11.1 Autorisation de consentement - Utilité public

11.2 Achat lumières de rues DEL

11.3 Achat remorque - travaux publics

11.4 Vente terrain partie du lot 6 535 543 (ancien lot 4 334 032)

12. **AQUEDUC / ÉGOUT**

12.1 Cession et achat de terrains F.I.R. Hébert et puits Hébert

12.2 Demande au MTQ - aménagement d'infrastructure d'aqueduc et d'égout sur la route 255 entre l'adresse civique 880 et la bretelle sud de l'autoroute 20.

12.3 Servitude Projet PDE phase III

13. **SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13.1 Achat camion de pompiers

13.2 Achat deux (2) habits de combat (Bunkers)

13.3 Achat outil de désincarcération Holmato

13.4 Achat 2 bouteilles d'air respiratoire

14. **OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)**

15. **LOISIRS & COMMANDITES**

15.1 Autorisation des signatures - entente Cercle de fermières

16. **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS C02/23**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET QUORUM

Que la séance soit ouverte à 19 h 31.

1.2. MOT DU MAIRE

1. Remise des prix pour le sondage Rues principales
2. Transport durable- service mobilité durable : point d'information

6371.02.23

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3.1. DÉPÔT DE DOCUMENTS EN SÉANCE DU CONSEIL

Dépôt de documents en séance du conseil :

1. Rapport parc industriel secteur Émilien-Laforest
2. Plan commission scolaire projeté
3. Courriel échange M. Jacques avec le directeur du Centre de services scolaire

6372.02.23

3.2. COUR MUNICIPALE – SERVICES JURIDIQUES; MANDAT

Considérant qu'il y a lieu de nommer un mandataire de la Municipalité, concernant les dossiers relatifs à la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Masson
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'accepter l'offre de service de la firme d'avocats Bernier Fournier pour les services en lien avec la Cour municipale, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 26 janvier 2023;

De retenir les services de Bernier Fournier Avocats à titre de mandataire pour la Municipalité dans les dossiers relatifs à la Cour municipale;

D'aviser la Ville de Drummondville.

6373.02.23

3.3. RELATION MÉDIA - FORMATION UMQ

Considérant que l'élu municipal joue à la fois un rôle pour décider, être en mode d'entremise, de porte-parole et de porte-étendard de sa communauté;

Considérant que la communication est un enjeu aussi critique que stratégique dans la saine gouvernance municipale;

Considérant que la formation vise à appréhender l'univers médiatique, à découvrir comment est produite l'actualité politique et à comprendre la façon dont travaillent les journalistes;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

De permettre aux élus, M. Sylvain Masson, et le maire Éric Leroux, de s'inscrire à la formation qui aura lieu à Granby le 14 mars 2023 au coût unitaire de 325 \$ (taxes exclues) et tous les frais inhérents.

6374.02.23

3.4. COTISATION MEMBRE ADHÉSION ESPACE MUNI

Considérant que l'organisme est un joueur incontournable pour les municipalités et MRC qui souhaitent un accompagnement, des outils et de l'inspiration en vue d'offrir aux citoyennes et citoyens un milieu de vie sain, actif, solidaire, inclusif et durable;

Considérant que l'organisme permet de participer au dynamisme des municipalités du Québec en contribuant à leur représentation forte sur le plan provincial, fédéral et international;

Considérant que l'organisme permet de profiter de la force d'un réseau qui permet aux municipalités membres d'être proactives quant au développement de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser la cotisation membre à l'organisme Espace MUNI pour la Municipalité au tarif de 170,00 \$ selon la catégorie 5 000 à 9 999 habitants.

6375.02.23

3.5. FQM SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité est interpellée pour acquérir les compétences nécessaires pour implanter une démarche concertée de gestion des actifs au sein de l'organisation;

Considérant dans le contexte des changements climatiques, une gestion durable des actifs municipaux est d'autant plus importante puisqu'elle permet de mieux anticiper les risques occasionnés par les phénomènes météorologiques extrêmes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser le maire, M. Sylvain Masson et M. Pierre Lavigne, à participer au séminaire sur la gestion des actifs municipaux au tarif unitaire de 120 \$ (plus taxes) ainsi que tous frais inhérents, donné par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 29 au 30 mars 2023 à Québec.

6376.02.23

3.6. DEMANDE DE RENCONTRE COMMISSION SCOLAIRE

Considérant les préoccupations et besoins de la Municipalité pour une deuxième école;

Considérant qu'il en va du bien-être des enfants de la Municipalité;



Considérant les questionnements du conseil dans le choix de l'emplacement de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

Que le conseil rencontre le directeur du Centre de services scolaire des Chênes.

6377.02.23

3.7. ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

De permettre aux élus, M. Sylvain Masson, M. Sylvain Jacques, M. Pierre Lavigne et le maire Éric Leroux, d'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID).

6378.02.23

5. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel que déposé.

6379.02.23

6.1. COMPTE À PAYER JANVIER 2023

Considérant le budget 2023;

Considérant le certificat de crédit C02/23;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Masson
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de Janvier 2023, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : Janvier 2023	605 797,25 \$
Déboursés directs : Janvier 2023	216 999,43 \$
Dépenses préautorisées : Janvier 2023	6 318,09 \$
Rémunération globale : Janvier 2023	158 971,59 \$
Remboursement des dépenses - KM : Janvier 2023	0 \$
	<u>Total : 988 086,36 \$</u>

6380.02.23

6.2. VENTE POUR TAXES - PROCÉDURE

Dépôt de la liste des propriétés susceptibles d'être vendues pour défaut de paiement des taxes est fait;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Masson
et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

Il est résolu :

- que toutes les propriétés ayant des arrérages de taxes au 7 novembre 2022 (dernier versement des taxes municipales) sont susceptibles d'être envoyées en vente pour taxes;
- d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés n'ayant pas acquitté le solde des taxes dues incluant les intérêts au plus tard le 31 décembre 2022;
- d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à envoyer par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;
- de facturer un montant de 40 \$ aux propriétaires en défaut de paiement pour couvrir l'envoi par courrier recommandé dudit avis;
- de maintenir la politique municipale concernant :
 - ✓ les montants d'arrérages inférieurs à 100 \$, lesquels ne seront pas envoyés en vente pour taxes sauf si le délai de prescription de trois (3) ans arrive à échéance;
 - ✓ l'autorisation donnée au personnel municipal à prendre des arrangements de paiement sur les arrérages pour les dossiers n'ayant pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;
- le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond pour fins de vente;
- de mandater la directrice générale ou sa suppléante à titre de représentant municipal lors des ventes pour taxes;
 - d'établir la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

6381.02.23

7.1. REMISE DE PRIX - CONCOURS SONDAGE NOYAU VILLAGEOIS

Considérant le concours effectué en collaboration avec la firme Rues principales;

Considérant que trois prix de 50 \$ sont remis aux participants gagnants du sondage sur le noyau villageois;

Considérant que le tirage a été fait par la firme Rues principales;

Considérant que la Municipalité veut remercier ses citoyens pour leur participation;

Considérant que les gagnants avaient le choix du commerçant de Saint-Cyrille-de-Wendover;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

Il est résolu :

De remettre aux gagnants un certificat cadeau de 50 \$ à dépenser chez les commerçants de leur choix:



- 1^{er} gagnant : Madame Mélissa Hébert, commerçant choisi : la Boucherie L. M. Dubé Inc.;
- 2^e gagnant : Madame Joanie Soucy, commerçant choisi : Restaurant Des 3 Étoiles;
- 3^e gagnant : Monsieur Jean-Marc Bibeau, commerçant choisi : Belmont sécurité.

6382.02.23

8.1. ADOPTION 437-31 MODIFICATION DE LA GRILLE D'USAGES DE LA ZONE R-3

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 3 octobre 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 437-31 portant sur la modification de la grille d'usages de la zone R-3 a été déposé le 3 octobre 2022;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une modification servant à modifier la grille pour ajouter les résidences unifamiliales isolées;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 12 décembre 2022;

Considérant que le second projet 437-31 a été adopté le 12 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Paillé

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'adopter le règlement 437-31 qui modifie la zone R-3 en ajoutant l'usage R-1 à celle-ci.

6383.02.23

8.2. ADOPTION RÈGLEMENT 356-5 CCU

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 16 janvier 2023;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement, du Règlement 356-5 pour modifier le comité consultatif d'urbanisme article 2.2 sur la composition des membres du CCU a été déposé le 16 janvier 2023;

Considérant qu'une séance d'information publique a été tenue le 6 février 2023;

Considérant que le second projet du règlement 356-5 a été adopté à la séance ordinaire du 6 février 2023;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le numéro 356-5 afin de modifier l'article 2.2 de la composition des membres.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.



8.3.1. AVIS DE MOTION 437-32 MODIFIANT LA ZONE AD-7

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement 437-32, lequel a pour objet de créer et d'ajouter la note 52 et d'ajouter l'usage C2.1 à la zone AD-7 de la grille des usages du règlement de zonage # 437.

Dépôt du projet de règlement 437-32 est fait et copie remise aux membres du conseil.

8.3.2. DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 437-32 MODIFIANT LA ZONE AD-7

Il est, par la présente, déposé par monsieur Pierre Lavigne conseiller, le projet du règlement numéro 437-32 modifiant la zone AD-7 qui sera adopté à une séance subséquente.

8.4.1. AVIS DE MOTION 437-34 MODIFIANT LA ZONE R-27

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement 437-34, lequel a pour objet de modifier la grille d'usages du règlement de zonage # 437 afin de permettre l'usage multifamiliale 6 logements dans la zone R-27.

Dépôt du projet du règlement 437-34 est fait et copie remise aux membres du conseil.

8.4.2. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 437-34 MODIFIANT LA ZONE R-27

Il est, par la présente, déposé par monsieur Pierre Lavigne conseiller, le projet du règlement numéro 437-34 modifiant la zone R-27 qui sera adopté à une séance subséquente.

6384.02.23

9.1. BANQUE D'HEURES CONSULTANT EN URBANISME

Considérant les certificats de crédit C02/23;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Paillé

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'accepter l'offre de service professionnel de SCU (Service Conseil en Urbanisme) Marc-Antoine Côté au taux horaire de 100 \$/heure pour un maximum 30 heures annuel.

Frais de déplacement applicable 0,60\$/km si nécessaire.

6385.02.23

9.2. CONGRÈS DE LA COMBEQ

Considérant les certificats de crédit C02/23;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson

APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :



D'autoriser l'inspecteur Francis Dubois, de participer au congrès de la Combeq qui sera tenu du 20 au 22 avril 2023 au centre des congrès de L'hôtel Rimouski.

De payer l'inscription de 640 \$ (avant taxes) ainsi que tous les frais inhérents au congrès.

6386.02.23

10.1. 3995 À 4005 RUE PRINCIPALE - RÉNOVATION EXTÉRIEURE

Considérant que la porte située en façade, à l'étage supérieure, n'a pas de poignée; et que l'installation d'une porte exigerait des garde-corps d'un minimum de 42 pouces, il est recommandé de la remplacer par une fenêtre de taille, de couleur, de type et de style identique aux autres fenêtres de la maison;

Considérant que les poteaux de galeries devront être conservés ou remplacés par des poteaux identiques;

Considérant que la propriété est répertoriée par la MRC pour son état d'authenticité, il est recommandé d'opter pour la couleur rouge afin de garder le cachet patrimonial recherché par la mise en place du PIIA;

Considérant que trois (3) propositions ont été faites, il est recommandé de retenir la première;

Cependant, le revêtement vertical demeure prohibé donc, le revêtement à l'arrière devra être horizontal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

De conserver le cachet patrimonial en utilisant le 1^{er} croquis, de modifier la porte de la façade de l'étage supérieure en fenêtre et d'installer le revêtement à l'horizontal double 4 à l'arrière du bâtiment.

Le conseil suggère que la fenêtre à changer soit en bois de façon à s'harmoniser avec le reste du bâtiment.

6387.02.23

11.1. AUTORISATION DE CONSENTEMENT - UTILITÉ PUBLIC

Considérant les différentes demandes de consentement municipal reçues par le directeur des travaux publics pour l'ajout ou le remplacement d'infrastructure d'utilité publique sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Paillé
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser le directeur des travaux publics à compléter et à signer les documents de demande de consentement municipal des différents partenaires.

6388.02.23

11.2. ACHAT LUMIÈRES DE RUE DEL

Considérant les démarches entreprises pour la transformation de la technologie d'éclairage des lumières de rue sur le territoire;

Considérant la proposition pour la fourniture de 74 luminaires DEL modèle Road Focus par l'entreprise Électro Système au montant de 35 808,16 \$ (taxes incluses);



Considérant le montant de 25 000 \$ réservé dans le fonds de roulement au budget 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'accepter la proposition # 2811 de l'entreprise Électro Système au coût de 35 808,16 \$ (taxes incluses)

La dépense est applicable au fonds de roulement amortissement 8 ans.

6389.02.23

11.3. ACHAT REMORQUE - TRAVAUX PUBLICS.

Considérant les besoins du Service pour le transport de différents équipements et matériaux sur le territoire;

Considérant la proposition pour la fourniture d'une remorque modèle K-Trail (tilt) de l'entreprise Roulottes Lupien 2000 inc. au montant de 13 999 \$ avant taxes;

Considérant le montant de 14 750 \$ réservé dans le fonds de roulement au budget 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'accepter la proposition de l'entreprise Roulottes Lupien 2000 inc. au montant de 16 095,35 \$ (taxes incluses).

La dépense est applicable au fonds de roulement amortissement 5 ans.

6390.02.23

11.4. VENTE TERRAIN PARTIE DU LOT 6 535 543 (ANCIEN LOT 4 334 032)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la vente d'une partie du lot 6 535 543 à M. Carl Dugré et Mme Isabelle Lauzon,

Le prix de vente est établi à 22,12\$/M²;

La superficie totale visée par la présente vente est de 339 m²;

Tous les frais d'arpentage, de notaire et d'administration sont à la charge de l'acheteur;

La description technique réalisée par l'arpenteur doit être approuvée par la Municipalité;

D'autoriser le maire ou son suppléant et la directrice générale ou son suppléant à signer tous documents inhérents à la vente du terrain.

6391.02.23

12.1. CESSION ET ACHAT DE TERRAINS F.I.R. HÉBERT ET PUIITS HÉBERT

Considérant les discussions menées avec Mme Nathalie Hébert et M. Martin Hébert en lien avec la cession des terrains en objet;



Considérant le dossier de la piste cyclable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

De mandater le directeur des travaux publics et la directrice générale à entreprendre des démarches avec la famille Hébert afin de régulariser la situation.

6392.02.23

12.2. DEMANDE AU MTQ - AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA ROUTE 255 ENTRE L'ADRESSE CIVIQUE 880 ET LA BRETELLE SUD DE L'AUTOROUTE 20.

Considérant qu'il y a lieu qu'une rencontre ait lieu avec le MTQ;

Considérant l'aménagement d'infrastructure d'aqueduc et d'égout prévue sur la route 255 entre l'adresse civique 880 et la bretelle sud de l'autoroute 20;

Considérant qu'un partage des coûts est possible entre la Municipalité et le MTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Masson

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

De demander au directeur des travaux publics d'entreprendre des démarches avec le MTQ afin d'analyser, planifier et évaluer l'impact financier des travaux avec le Ministère des transport (MTQ).

6393.02.23

12.3. SERVITUDE PROJET PDE PHASE III

Considérant que le réseau d'égout sanitaire pour le projet ne peut pas s'écouler gravitairement sous le cours d'eau de la Fromagerie;

Considérant les restrictions rencontrées sur le terrain pour implanter un poste de pompage permettant de diriger les eaux usées du projet vers le réseau du rang 3 de Simpson;

Considérant les discussions menées avec la firme d'ingénierie Avizo, mandatée pour le projet;

Considérant les discussions menées avec le propriétaire du lot 6 398 684 pour l'entente d'une servitude afin d'implanter un poste de pompage et les équipements sur une partie de son lot;

Considérant le montant compensatoire forfaitaire convenu de 1 000 \$, que la Municipalité devra déboursier au propriétaire du lot lors de la signature de la servitude chez le notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Paillé

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer les documents de l'entente avec le propriétaire du lot.

D'autoriser la directrice générale ou son suppléant et le maire ou son suppléant à signer les documents de la servitude chez le notaire.



13.1. ACHAT CAMION DE POMPIERS

Considérant l'appel d'offres public sur SEAO # 2022-12;

Considérant le règlement d'emprunt # 482 autorisant la dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser le directeur des incendies à procéder à l'achat du camion incendie cube au cout due 625 539,88 \$ aux Industries Lafleur inc.

La dépense est applicable au règlement d'emprunt # 482 camion cube - unité d'urgence.

6395.02.23

13.2. ACHAT DEUX (2) HABITS DE COMBAT (BUNKERS)

Considérant le budget 2023;

Considérant le certificat de crédit C02/23;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Patrice Paillé

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser l'achat de deux (2) habits de combat au coût de 8 324,81 \$ (taxes incluses) à Aéro-feu.

La dépense est prévue au budget 2023 et payée à même le fonds de roulement amortissement 5 ans.

6396.02.23

13.3. ACHAT OUTIL DE DÉSINCARCÉRATION HOLMATO

Considérant le budget 2023;

Considérant le certificat de crédit C02/23;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond

APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser l'achat d'outil de désincarcération Holmato au coût de 25 560,09 \$ (taxes incluses) à Boivin et Gauvin Inc selon la soumission # 112124.

D'autoriser l'achat de l'étau de stabilisation pour véhicule V-Struct au coût de 4 173,59 \$ (taxes incluses) à Boivin et Gauvin Inc selon la soumission # 13681.

La dépense est prévue au budget 2023 et payée à même le fonds de roulement amortissement 5 ans.

6397.02.23

13.4. ACHAT 2 BOUTEILLES D'AIR RESPIRATOIRE

Considérant le budget 2023;

Considérant le certificat de crédit C02/23;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser l'achat de 2 bouteilles d'air respiratoire au coût de 4 104,61 \$ (taxes incluses) à L'Arsenal.

Que la dépense est prévue au budget 2023 et payée à même le fonds de roulement amortissement 5 ans.

6398.02.23

15.1. AUTORISATION DES SIGNATURES - ENTENTE CERCLE DE FERMIÈRES

Considérant l'entente intervenue entre le Cercle de fermières et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant l'importance des organismes communautaires de la Municipalité;

Considérant les services offerts par ces dernières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu :

D'autoriser le maire ou son suppléant et la directrice générale ou son suppléant à signer l'entente intervenue entre la Municipalité et le Cercle de fermières.

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS C02/23

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale, secrétaire, trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 6 février 2023

Lyne Rivard
Directrice générale, secrétaire, trésorière

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 06.

Mme Lyne Rivard,
Directrice générale, secrétaire,
trésorière

M. Éric Leroux,
maire